

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 18 octobre 2018, le Conseil Municipal de Normanville dûment convoqué le 9 octobre 2018, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Normanville sous la Présidence de Monsieur Philippe VIVIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

Monsieur Philippe VIVIER
Monsieur Arnaud MABIRE
Madame Viviane HUYGHE
Monsieur Laurent ROUSSEL
Madame Claudine COUVRAT
Madame Michèle LE ROUX
Madame Maryvonne DIVETOT
Monsieur Sébastien GEORGES
Monsieur Jean-Pierre COLLAS
Madame Anne HEURTAUX
Madame Nicole CAMILLERI

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Monsieur Patrick LECLERC
Madame Renée Paule SERVEAUX (Pouvoir à Nicole CAMILLERI)

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents ou représentés : 12
Nombre de membres votants : 12

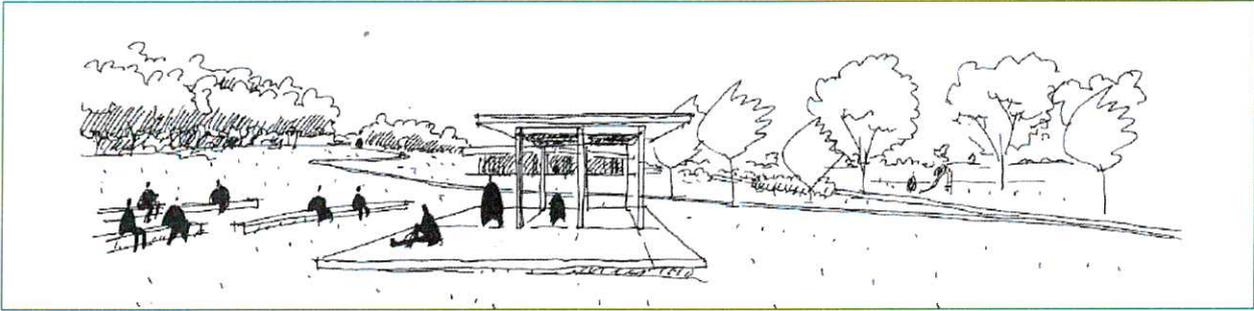
oOo~

La séance est ouverte à 20 h 30

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte rendu du 13 septembre 2018 est adopté à l'unanimité.

KIOSQUE



Compte rendu de la réunion du 7 septembre 2018 concernant la présentation de l'APS (Avant-Projet Sommaire)

La prochaine réunion pour APD (Avant-Projet Définitif) est fixée au 30 novembre 2018.

Divers

Poteaux incendie

Le service d'Evreux portes de Normandie commence l'installation du poteau d'incendie aux Pénétraux et prévoit un délai de 6 mois pour la pose des autres poteaux d'incendie sur la commune.

Assainissement collectif

Une réunion publique est fixée le vendredi 9 novembre 2018 à 18 h à l'Escale pour les administrés du Hameau de Caër, concernant le déroulement des travaux en présence du bureau d'études et des entreprises.

Allée fleurie

Sébastien GEORGES considère que les coussins lyonnais ne sont pas assez hauts pour réduire la vitesse.

Vidéosurveillance

Le dossier d'autorisation d'installer une vidéo surveillance a été déposé en Préfecture. La Commission Départementale de Vidéo Protection du 11 octobre a émis un avis favorable. Monsieur le Maire attend l'arrêté préfectoral afin de signer le devis Digital Sécurité pour une expérience d'un mois.

Verrière Ecole primaire

La solution de changer la verrière avec la pose des stores occultants n'ayant pas été retenue, Monsieur VIVIER a rencontré un bureau d'études pour connaître la résistance de la structure et de réfléchir sur les solutions proposées, notamment pour une structure charpente. Ce bureau d'étude a préconisé de faire appel à un maître d'œuvre et a précisé que la structure actuelle était saine, sans aucune fuite.

Monsieur VIVIER présente le devis de Maîtrise d'œuvre pour un montant de 15 674,87 euros. Le coût final risque d'être très élevé alors que la verrière n'a aucune fuite. Le seul souci est l'isolation thermique.

Le Conseil Municipal décide de ne pas changer pour l'instant la toiture et d'installer une climatisation. Monsieur COLLAS est chargé de contacter des entreprises spécialisées. Monsieur COLLAS précise qu'il sera nécessaire de réparer les chéneaux, et présentera un devis au prochain conseil municipal.

Jeux Ecole Primaire

Validation du devis (cf : Délibération DB2018.065)

Abris Voyageurs

Le contrat qui lie la commune à Bueil Publicité se termine le 19 février 2019. Nous avons demandé un devis actualisé pour l'acquisition de 4 abris voyageurs sachant qu'Evreux Portes de Normandie prend en charge 2 abris :

- ▶ Route de Louviers, direction le Boulay-Morin – Caër centre – Poteau urbain
- ▶ Route de Louviers, direction Caër – Caër centre – Abri non publicitaire

Pour l'abri de Caër, derrière la station essence, aucun mobilier ne sera posé sachant que depuis la restructuration du réseau urbain en 2015, l'itinéraire de la ligne T5 ne passe plus à ce point d'arrêt.

Les membres du Conseil Municipal demandent de se renseigner auprès de l'EPN afin de connaître le fournisseur des abris bus de CAER pour une cohérence des abris voyageurs.

DELIBERATIONS

▶ **DB2018.058 Construction d'un kiosque – Phase 2 - Enveloppe financière**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de construction d'un kiosque, la Commune de Normanville :

▶ A retenu l'offre CAD'EN assistant Maître d'Ouvrage pour un montant de 14 160 € HT, délibération DB2017.037 du 14 septembre 2017 et a sollicité une subvention auprès d'Evreux Portes de Normandie (EPN).

Avis favorable de l'EPN (Phase1). Convention financière à hauteur de 50 % soit 7 080 €

▶ A retenu un maître d'œuvre, un contrôleur technique et un coordonnateur SPS afin de mener à bien le projet par délibération n°DB2018.008 du 22 février 2018

« Extrait de la délibération du 22 février 2018

Le Conseil Municipal :

▶ **APPROUVE** la procédure de consultation de maîtrise d'œuvre, sous la forme d'une procédure adaptée avec publicité au BOAMP,

▶ **APPROUVE** les procédures de consultation des entreprises pour le coordonnateur SPS et pour le contrôleur technique, sous la forme de procédures adaptées restreintes inférieures à 25.000 € HT,

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement BABEL Architectes / ABSZIA / INGE Ouest / AGIR Acoustique pour un montant de 21 000,00 € HT ; ainsi que tous les avenants s'y afférant dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial ;

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de coordination SPS avec la société DEKRA pour un montant de 1 660,00 € HT ; ainsi que tous les avenants s'y afférant dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial ;

▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de contrôle technique avec la société APAVE pour un montant de 2 675 € HT ; ainsi que tous les avenants s'y afférant dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant du marché initial »

En vertu de la délibération du 28 mars 2014 concernant les délégations consenties au Maire par le conseil Municipal, Monsieur le Maire a signé les actes d'engagement ou sera amené à signer les marchés suivants :

- ▶ Réalisation d'essais géotechniques avec la Société ABROTEC pour un montant de 4085 € HT
- ▶ Etude topographiques avec la Société CALDEA pour un montant de 1025,20 € HT
- ▶ Estimation des travaux : 150 000 € HT
- ▶ Frais appel d'offre : 810 € HT
- ▶ Reprographie : 500 € HT

Il en résulte une fiche financière suivante :

Type de mission	Entreprise retenue	Montant HT
AMO	CAD'EN	14 160
Maîtrise d'Œuvre	Groupement BABEL	21 000
Coordination SPS	DEKRA	1 660
Contrôle Technique	APAVE	2 675
Etude Géotechnique	ABROTEC	4 085
Levés topographiques	CALDEA	1 025
Travaux estimés KIOSQUE		150 000
Frais appel d'offre		810
Reprographie		500
<i>Montant de l'Opération</i>		<i>195 915</i>
Aléas et imprévus (5% du montant)		9 796
Total HT		205 711

Phase 1 : 14 160 €

Phase 2 : 191 551 €

Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès d'Evreux Portes de Normandie pour la phase 2 de l'opération.

▶ **DB2018.059 – DM8 - Sols Escalé Centre de Loisirs**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 015221 SOLS ESCALE CENTRE LOISIRS	734,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	734,00 €	
D 023 SOLS ESCALE CENTRE DE LOISIRS		734,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect ^e d'investis.		734,00 €
D 21313 SOLS ESCALE CENTRE LOISIRS		734,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		734,00 €
R 021 SOLS ESCALE CENTRE DE LOISIRS		734,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		734,00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative.

DB2018.060 DM9 – Miroir Route Gaillon

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 MIROIR ROUTE GAILLON	856,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	856,00 €	
D 023 MIROIR ROUTE DE GAILLON		856,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		856,00 €
D 2131 MIROIR ROUTE DE GAILLON		856,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		856,00 €
R 021 MIROIR ROUTE DE GAILLON		856,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		856,00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative.

DB2018.061 Acceptation remboursement du sinistre à salle des fêtes du 30 juin au 1^{er} juillet 2018 – Location DESOLLE

Le Conseil Municipal est informé du sinistre à la salle des fêtes de Normanville louée à Monsieur DESOLLE du 30 juin au 1^{er} juillet 2018 :

► Détérioration du bar de la salle des fêtes.

Après une déclaration faite auprès de l'assurance communale MMA, la commune a reçu un chèque de 524,68 € pour le remboursement partiel du sinistre : Chèque Société Générale de MMA n°0000165 du 27 septembre 2018.

La commune doit recevoir un solde de 75 € par chèque. (Franchise que Monsieur DESOLLE doit verser à la MMA).

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement du chèque de 524,68 € et le chèque pour solde du remboursement de ce sinistre.

DB2018.062 Tondeuse frontale

Le Conseil Municipal:

► donne un avis favorable au devis SAMA, RN13 27180 Parville n° HO00001514/M pour l'achat d'une tondeuse frontale ISEKI SF450 d'un montant 30 000 € HT soit et 36 000 € TTC

Dont reprise de tondeuse Kubota 3680 : 500 € HT soit 600 € TTC

DB2018.063 – DM10 – Tondeuse Frontale ISEKI

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 Bâtiments publics	36 000,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	36 000,00 €	
D 023 Virement section investissement		36 000,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		36 000,00 €
D 2133 ESPACE VERT MATERIEL		36 000,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		36 000,00 €
R 021 Virement de la section de fonct		36 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		36 000,00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative.

Monsieur VIVIER présente le dossier de consultation de l'extension du site Natura 2000 « Vallée de l'Eure »

Établi sur les coteaux calcaïques des versants des Vallée de l'Eure et de l'Iton, ce site a été désigné pour ses milieux et espèces associées exceptionnels : pelouses sèches abritant des sites à orchidées, habitats forestiers composés de hêtraies-chênaies ou encore d'habitats rocheux et grottes non exploitées, fréquentées par des chauves-souris d'intérêt communautaire.

En tout, onze habitats naturels, répartis en cinq types de milieux, ont motivé la désignation du site.

Dans le cadre de la révision du document d'objectifs du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure, et pour faire suite à des demandes des acteurs du territoire, le Département de l'Eure a animé, entre avril 2014 et septembre 2015, une concertation visant à proposer, sur la base d'un argumentaire scientifique appuyé, des extensions du périmètre du site Natura 2000 sur des secteurs adjacents ; ce dans un but d'améliorer la cohérence, tant en termes de gestion que d'intérêt écologique pour le site.

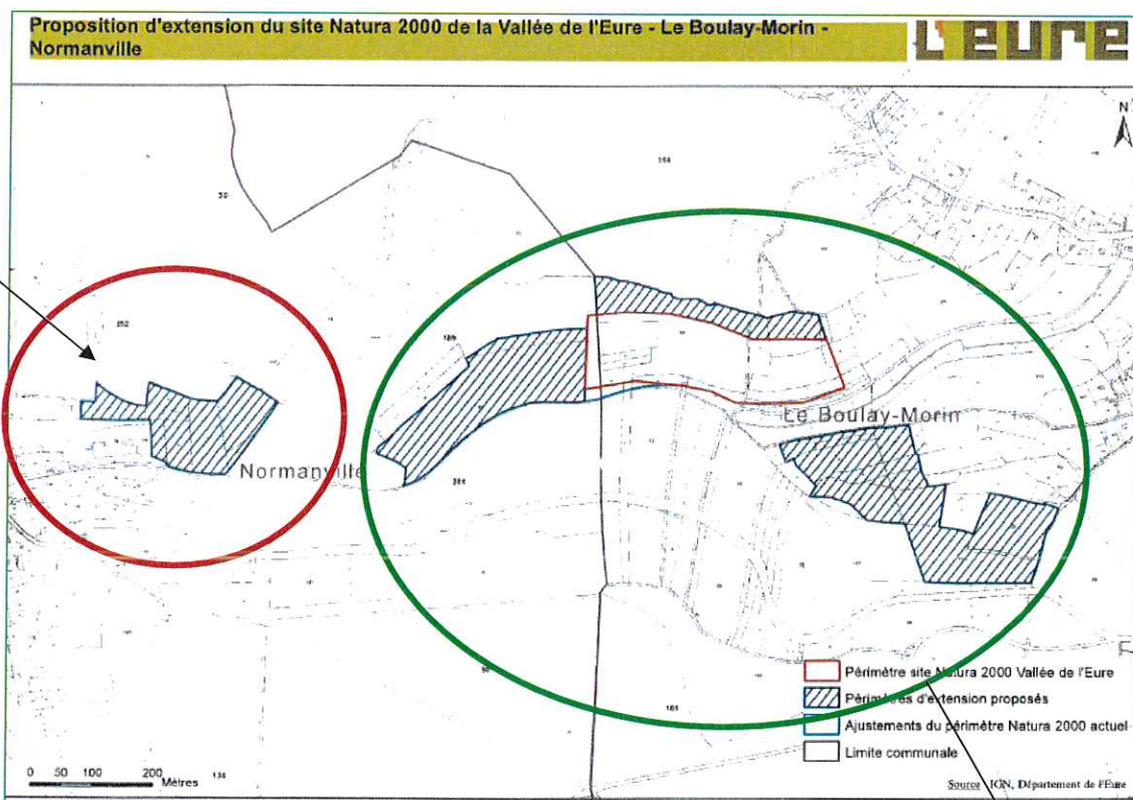
Entre février et septembre 2015, le Département a mené sur le projet d'extension un travail de concertation avec plus 50 propriétaires concernés (rencontres, contacts téléphoniques et mails).

Les périmètres d'extension retenus ont été proposés et validés en comité de pilotage du site le 22 septembre 2015.

Le projet de propositions d'extension du site Natura 2000 de la Vallée de l'Eure s'étend sur un total de 285 ha (sur un site dont le périmètre est aujourd'hui de 2696 ha), répartis sur différents secteurs des vallées de l'Eure et de l'Iton.

Dix communes et cinq intercommunalités sont, après validation en comité de pilotage du 22 septembre 2015, concernées par des propositions d'extension sur leur territoire.

Cartographie du secteur concerné



Avis défavorable

Avis favorable

► Le Conseil municipal donne un **avis favorable sur la partie Vallée du Mesnil-Doucerain** et un **avis défavorable sur la partie normanville** pour cette modification

DB2018.065 Structure de jeux Groupe Scolaire

Le Conseil Municipal:

► donne un avis favorable au devis KOMPAN du 28 septembre 2018 n° D1809-A0846 pour un montant de 16 082,00 € HT soit 19 298,40 € et TTC

DB2018.066 – DM11 – Structure jeux groupe scolaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 01322 Réseaux	3 300.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	3 300.00 €	
D 023 Virement section investissement		3 300.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^o d'investis.		3 300.00 €
D 21312 GROUPE SCOLAIRE	16 000.00 €	
D 2131 GROUPE SCOLAIRE		19 300.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	16 000.00 €	19 300.00 €
R 021 Virement de la section de fonct		3 300.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		3 300.00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative.

DB2018.067 Compétences d'Evreux Portes de Normandie - Modification des statuts - Proposition d'évolution au 1er janvier 2019 suite à l'adoption de la loi du 3 août 2018 notamment

Avis du Conseil municipal

Il est proposé qu'EPN exerce une nouvelle compétence, **la compétence optionnelle relative à la « création et gestion de maisons de services au public »** et définition des obligations de services au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations».

En effet, afin de renforcer l'accès aux services de proximité et permettre le développement d'espaces mutualisés de services au public, l'article 100 de la loi NOTRe du 7 août 2015 a institué les **Maisons de services au public**. Celles-ci ont vocation à délivrer une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. Destinées à délivrer de l'information transversale de premier niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, les Maisons de services au public articulent présence humaine et outils numériques. Aussi, les services rendus concernent principalement le champ des prestations sociales et celui de l'aide à l'emploi.

Par ailleurs, les articles 64 et 66 de la loi NOTRe du 7 août 2015 attribuent à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2020. Avant cette date, l'exercice de ces deux compétences demeure optionnel, conformément à l'article L5216-5 du code général des collectivités territoriales.

La loi du n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes, distingue désormais le service public administratif de la gestion des eaux pluviales urbaines de la compétence assainissement.

Ainsi, à compter de la date de publication de la loi, et jusqu'au 1er janvier 2020, la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article 2226-1 du CGCT est considérée comme une compétence facultative des communautés d'agglomération.

Actuellement, EPN exerce la gestion des eaux pluviales urbaines dans le cadre de sa compétence assainissement. Or, depuis la publication de cette loi, le service public de la gestion des eaux pluviales urbaines n'en fait plus partie. Aussi, afin de permettre à EPN de poursuivre l'exercice de cette compétence, EPN et ses communes membres doivent prononcer, à la majorité qualifiée, le transfert de cette compétence dans ses statuts à titre facultatif.

Au 1er janvier 2020, en complément des compétences « eau » et « assainissement » des eaux usées, EPN à l'instar de toutes les communautés d'agglomération, sera dotée d'une dixième compétence obligatoire relative à la gestion des eaux pluviales urbaines.

Il est donc proposé aujourd'hui de faire évoluer de nouveau les compétences d'EPN à compter du 1er janvier 2019.

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Evreux Portes de Normandie ;

Conseil communautaire du 19 septembre 2018

Vu l'article le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5216-5 et L.5211-17 ;

Le Conseil municipal de Normanville :

- **EMET** un avis favorable à l'évolution des compétences d'Evreux Portes de Normandie à compter du 1er janvier 2019 tel que précisé ci-après :

- **DECIDE** la prise de deux nouvelles compétences au profit d'EPN à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- La compétence optionnelle « **Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations** ».

- La compétence facultative de la **gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du code général des collectivités territoriales.**

DB2018.068 Commission locale d'évaluation des charges transférées

Rapport final pour les attributions de compensation définitives 2018

Adoption

Dans le cadre de l'adhésion à la Communauté d'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE des communes de : Acon, Courdemanche, Droisy, Fontaine-sous-Jouy, Illiers-l'Evêque, Jouy-sur-Eure, Marcilly-la-Campagne, Mesnil-sur-l'Estrée, Moisville, Mouettes, Muzy et Saint-Germain-sur-Avre, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit évaluer les charges liées au transfert des compétences à EPN par les communes.

La CLECT doit rendre ses conclusions (son rapport) au Conseil communautaire et aux communes membres d'EPN, sur l'évaluation du coût net des charges transférées dans les 9 mois qui suivent la création d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale issu notamment d'une fusion, et lors de tout transfert de charges ou extension de périmètre ultérieurs (Loi de finances initiale 2017).

Cette évaluation sert à déterminer le montant des Attributions de compensation, qui correspondent à la somme des ressources provenant de la fiscalité professionnelle perçues sur le périmètre d'une commune moins les charges afférentes aux compétences transférées par celle-ci.

Ce rapport doit être adopté par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux (Article L5211-5 du CGCT) dans les 3 mois qui suivent sa transmission.

Vu l'article 1609 nonies C (IV) du Code Général des Impôts,

Vu le rapport final pour les attributions de compensation définitives 2018 adopté par la CLECT le 19 septembre 2018,

Les membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- **ADOPTENT** le rapport adopté par la Commission locale d'évaluation des charges transférées, réunie le mercredi 19 septembre 2018, tel que joint à la présente délibération.

DB2018.069 – DM12 – Mobilier Groupe scolaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615232 GROUPE SCOLAIRE MOBILIER	1 830,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 830,00 €	
D 023 Virement section investissement		1 830,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		1 830,00 €
D 2181 GROUPE SCOLAIRE MOBILIER		1 830,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 830,00 €
R 021 Virement de la section de fonct		1 830,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		1 830,00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative.

DB2018.070 – DM13 – Peinture réfectoire groupe scolaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615232 Réseaux	212,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	212,00 €	
D 023 Virement section investissement		212,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		212,00 €
D 2113 PEINTURE REFACTOIRE GROUPE SCOLA		212,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		212,00 €
R 021 Virement de la section de fonct		212,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		212,00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative.

DB2018.071 – DM14 – Velux Atelier Espaces Verts

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615232 Réseaux	1 152,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 152,00 €	
D 023 Virement section investissement		1 152,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect^e d'investis.		1 152,00 €
D 2181 VELUX ATELIER ESPACES VERTS		1 152,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 152,00 €
R 021 Virement de la section de fonct		1 152,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		1 152,00 €

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative.

DB2018.072 – DM15 – PLU Intégration CartAds - EPN

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 202 MAIRIE		1 128,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		1 128,00 €
D 2181 MAIRIE	1 128,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	1 128,00 €	

Les membres du Conseil Municipal approuvent cette décision budgétaire modificative.

COMPTE-RENDU

Commission EPN

Commission 1	ATTRACTIVITE
Commission 2	EAU
Commission 3	EQUILIBRE TERRITORIAL
Commission 4	VOIRIE/GESTION DES DECHETS
Commission 5	FINANCES

- ▶ Conférence des maires - 10 octobre 2018,
- ▶ EPN Planning CONSEILS et COMMISSIONS EPN 2ème semestre 2018,
- ▶ EPN PV 3^{ème} commission le 20 septembre 2018
- ▶ PST Bilan forum des associations 2018,
- ▶ EPN Extrait compte rendu Bureau communautaire du 2 octobre 2018,
- ▶ SICOSSE PV Assemblée Générale du 27 septembre 2018,
- ▶ EPN Conseil Communautaire du 19 septembre 2018 Extrait du compte rendu,
- ▶ EPN Bureau Communautaire 19 septembre 2018 extrait compte rendu,
- ▶ EPN 1ère Commission - Relevé de décisions du 25 septembre 2018,
- ▶ EPN 2ème Commission Eau du 26 septembre 2018 - Relevé de décisions,

COURRIER DU MAIRE

- ▶ Vincent HEBAN - Chantiers nature – Avis défavorable – Pas de lieu à proposer sachant que les plantations d’arbres auprès des berges va débuter prochainement,
- ▶ Secours Populaire de Gravigny - Remerciements pour la subvention 2018,
- ▶ Préfecture - Circulaire temps périscolaire extrascolaire.
- ▶ La commune a été informée qu’un véhicule circule trop vite dans le Domaine des Pêcheurs – La demande sera transmise à la gendarmerie.

QUESTION ET SUJETS DIVERS

- ▶ Monsieur VIVIER propose aux élus la mise en place d’un repas bio 1 fois par semaine à la cantine scolaire. Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable.
- ▶ Repas des anciens – 28 octobre 2018
- ▶ Ministère des armées - BA 105 Autorisation d'Occupation Temporaire,
- ▶ Hervé MAUREY - Déploiement Fibre SFR,
- ▶ TGI EVREUX Jugement du 2 juillet 2018 Affaire GAISNE – Infraction urbanisme,
- ▶ KARATE CLUB – Compte rendu de l’Assemblée Générale du 14 septembre 2018 – Versement du solde de la subvention 2018,
- ▶ PREFECTURE - Mesures hivernales 2018-2019,
- ▶ Impasse de l’Abreuvoir – La voirie est classée dans le domaine Communal,
- ▶ REGION NORMANDIE - Etats généraux de la mobilité en Normandie,
- ▶ Ladislas PONIATOWSKI - Courrier aux Maires-Projet de Loi ELAN,
- ▶ Sécurité RD155 – Monsieur le Maire propose de rencontrer le Préfet au sujet de la sécurité de la Route de Louviers – Dans son dernier courrier, Monsieur VIVIER interpellait Monsieur le Préfet sur le danger sur cette route départementale et proposait l’installation d’un radar fixe permanent.